

APLC

ALLOCUTION DE MADAME KAMWIZIKU Bénie Laure

Coordonnatrice Adjointe, Chargée de la Prévention, de la Détection et de l'Administration

« DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO SUR L'ETAT DE L'APPLICATION DU CHAPITRE II DE LA CONVENTION RELATIF AUX MESURES PREVENTIVES CONTRE LA CORRUPTION» 12-16.06.2023

Vienne, Autriche, le 12 juin 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Secrétariat, Mesdames et Messieurs les membres des délégations, Mesdames et Messieurs à vos titres et qualités respectifs,

Je voudrais, avant d'aborder le thème de ce jour, dénoncer une fois de plus l'agression dont mon pays est victime de la part de son voisin le Rwanda. Cette agression injuste et barbare a pour conséquences la commission des crimes et violations de droits humains, le déplacement et massacres de nos populations locales dont l'objectif final est l'exploitation illicite de nos ressources minières.

Cette exploitation constitue un frein à la stabilité et au développement de mon pays en instituant un système de corruption généralisée au détriment de mon pays la RDC, tout en constituant un goulot d'étranglement dans la mise en œuvre effective des dispositions pertinentes de la convention.

Tout en appréciant les différentes condamnations prononcées par certains états contre cette agression injuste que subit mon pays par le Rwanda, j'encourage les pays amis à la RDC de ne ménager aucun effort afin d'aider mon pays à recouvrer sa pleine souveraineté.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs à vos titres et qualités respectifs,

La délégation de la République Démocratique du Congo que j'ai l'honneur de conduire aux présentes assises, informe l'assistance que mon pays a fourni d'énormes efforts dans l'application de la Convention des Nations-Unies contre la corruption en ce qui concerne l'application du chapitre II relatif aux mesures préventives. La RDC a mis en place plusieurs politiques de Prévention notamment :

- a) Une Stratégie Nationale de lutte contre la corruption horizon 2022-2026 (un plan d'action prioritaire y est élaboré pour sa mise en œuvre ;
- b) Une loi sur le numérique, assortie d'un Code spécifique, visant les écrits, les outils électroniques et les prestataires de services de confiance, au contenu numérique, à la sécurité et à la protection pénale des systèmes informatiques, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications en vue de promouvoir la culture de l'intégrité dans la passation des marchés publics et la gestion des finances publiques;
- c) Un système douanier automatique informatisé utilisé par la Direction Générale des Douanes et Accises appelé SYDONIA;
- d) Le lancement de l'application FINALERTE qui lutte contre la fraude fiscale et douanière :
- e) La mise en place du dispositif de dénonciation de la corruption via le site internet de l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption pour l'information du Public et la participation citoyenne aux actions de lutte contre la corruption ;
- f) La mise en place d'une Task force anti-corruption qui regroupe les différentes structures spécialisées dans la lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et le détournement des deniers publics ;
- g) L'adoption et la promulgation de la loi contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive ;
- h) L'Evaluation Nationale des Risques (ENR) et l'application d'une approche fondée sur les risques ;
- i) L'implémentation du projet de l'insertion dans le programme d'enseignement des modules de prévention et de lutte contre la corruption avec l'appui technique de l'ONUDC et de l'UNESCO ;
- j) La mise en œuvre du programme ISYS-REGIES qui contribue dans la lutte contre la fraude fiscale et l'accroissement de la mobilisation des recettes publiques.

Toujours dans le cadre de ce chapitre relatif aux mesures préventives, il y a lieu de mettre en exerque quelques avancées parmi lesquelles :

- La promulgation d'un Décret-Loi portant Code de conduite de l'Agent Public de l'État, opposable à 17 catégories socioprofessionnelles, assortie d'un acte d'engagement éthique pour tout Agent Public, dont les membres du Gouvernement qui le signent de manière solennelle devant le public ;
- La validation de la Politique Nationale de la Réforme de la Justice ;
- L'organisation des États Généraux de Lutte contre la Corruption avec la participation active de tous les acteurs (Institutions publiques, secteur privé et les Organisations de la Société civile) ;
- La déclaration du patrimoine devant les institutions spécialisées des agents publics de l'Etat de mon pays en vue de garantir l'intégrité et la transparence dans la vie et la gestion de la Chose Publique.

Il sied en effet de rappeler l'existence de plusieurs structures qui concourent à la prévention et à la lutte contre la corruption, dont l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption (APLC), qui assure le rôle de Coordination Institutionnelle, la Cellule Nationale des Renseignement Financiers, l'Inspection Générale des Finances, la Cour des Comptes, l'Observatoire de Surveillance de la Corruption et de l'Ethique Professionnelle (OSCEP), l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), la Cellule de l'innovation et de Changement de Mentalités (CICM), la Cellule Technique de lutte contre l'Impunité ainsi que l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

En outre, la RDC s'emploie à renforcer son cadre légale anticorruption ; d'où l'existence à ce jour des avants projets de loi et proposition de loi notamment :

- L'avant-projet de loi spéciale anti corruption ;
- 2. L'avant-projet de loi sur la protection des lanceurs d'alerte ;
- 3. Le projet de loi relatif à l'accès à l'information (en examen au parlement).
- 4. La proposition de loi modifiant et complétant le code pénal pour renforcer la répression de la corruption (en examen au parlement).

Telle est, Monsieur le Président, la déclaration de mon pays et je vous remercie.

Madame KAMWIZIKU Bénie Laure, Cheffe de Délégation